



Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le 11.12.2023
ID : 059-215904913-20231130-DELIB20230703-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du NORD

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 30 novembre 2023

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 21 novembre 2023 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, André Couplet, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Eric Tounsi, Carine Florent, Émeline Kessler, Florian Renard, Mélissa Boucher, Eddy Zdziech, Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert, Hayette Ait Kaddour et Jean-Claude Priez, Arrivée de Marie-Louise Nassar avant la délibération D2023.07.02	
Présents 26 / 33 Pouvoirs : 07 / 33		
Votants 33 / 33		
Secrétaire de séance Florian Renard	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : Eric Warmoes à André Kaczor, Karine Lippert à Aymeric Robin, Marie-Josée Paillousse à Jeanne Barbieux, Jocelyne Dusautois à Carine Florent, Agathe Mahmoudi à Laëticia Millecamp, David Belurier à Jean-Marc Looten, Véronique Hubert à Jean-Paul Birembaut	
	Absent (es) excusés (es) :	Absent (es) :
DELIBERATION 2023.07.03	Déclassement et désaffectation du château de la Princesse	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune et L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et les articles L2141-1 à L2141-3

Considérant la nécessité de procéder au déclassement du domaine public, ainsi que la désaffectation du château de la Princesse situé avenue du Château à Raismes, avant d'en réaliser la cession à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 8 élus ne prennent pas part au vote : 7 élus siégeant en tant qu'élus communautaires (Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, Karine Lippert, Eric Warmoes, Marie-Josée Paillousse et Eddy Zdziech) ainsi qu'un technicien de la CAPH (Jean-Paul Mottier)

DÉCIDE de déclasser le château de la Princesse du domaine public pour le réintégrer au domaine privé communal

DÉCIDE de procéder à sa désaffectation

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus



Pour copie conforme,
Le Maire
Aymeric ROBIN